

Attribution de temps

voulait que le coût particulier d'un logement s'applique à qui-conque achetait ce logement même quand on avait construit dans la municipalité dix logements dont les prix variaient de \$45,000 à \$75,000. En raison de problèmes de construction qui ont influé sur le prix de ces logements, la SCHL voulait répercuter les frais subis pour un logement précis sur le prix du logement proprement dit. La Société de logement de la Saskatchewan a refusé, prétendant que les maisons se ressemblent toutes, au point de vue de la qualité, du style et des dimensions. Par conséquent, la Société voulait considérer le coût de construction de dix logements dans un secteur donné et le diviser par le nombre de logements. Par exemple, si la totalité du projet a coûté \$500,000 et qu'il y a dix logements, chacun de ces logements coûtera à l'acheteur \$50,000. Cela me semble une façon juste et équitable de procéder. Pourquoi une famille devrait-elle payer \$50,000 ou \$45,000 pour un logement, quand une autre famille qui emménage dans une maison semblable devrait payer, elle, \$75,000?

Je suggère au député de Vaudreuil, s'il s'intéresse suffisamment au problème des taux d'intérêt et du logement pour demander la production de ces documents, de prier le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'intervenir au plus vite pour régler le problème de ces propriétaires qui paient depuis si longtemps et n'ont pas encore remboursé leur hypothèque, et qui ne savent pas ce que va devenir leur maison.

Pour conclure, je voudrais dire que le gouvernement de la Saskatchewan, en 1981, a refusé de rester inactif pendant que des propriétaires et des agriculteurs risquaient de perdre leur résidence principale pour des raisons indépendantes de leur volonté, c'est-à-dire les taux d'intérêt élevés et la politique économique du gouvernement. Le gouvernement de la Saskatchewan a agi en demandant tout d'abord au gouvernement fédéral de bloquer les taux d'intérêt et de s'assurer que les établissements financiers consacraient une partie de leur actif à ces prêts et, deuxièmement, il a agi en proposant et en adoptant la loi sur la protection des propriétaires, afin de tranquilliser les habitants de la province qui possèdent une maison. Je vous remercie.

Une voix: Il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR LES DÉLIBÉRATIONS À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE DU BILL C-89—MOTION DE M. COSGROVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove:

Que, pour le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un jour de séance soit alloué à l'étude du bill à l'étape de la deuxième lecture; et que quinze minutes

avant l'expiration du temps réservé à l'étude des mesures d'initiative gouvernementale ce jour-là, toutes délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et toutes motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la deuxième lecture soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Quand nous avons interrompu le débat, à 5 heures, la parole était au député d'Essex-Kent (M. Daudlin).

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Monsieur l'Orateur, je remercie mes amis d'en face d'avoir patiemment attendu de pouvoir m'écouter. J'espère non seulement qu'ils aimeront mon discours, mais que leur patience sera récompensée.

L'avant-dernier à prendre la parole avant l'heure réservée aux initiatives parlementaires était le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott). Nous avons eu droit une fois de plus à un discours qui ne faisait aucune distinction entre l'article 75c et l'article 33 du Règlement. Une fois de plus, le député a tenté de démontrer qu'il n'y avait absolument aucune différence entre la clôture et l'attribution de temps. Si les députés d'en face ne saisissent pas la nuance, j'ai peur qu'ils ne comprennent pas grand-chose et j'espère que le député de Hamilton-Wentworth en profitera pour lire le Règlement et constater la différence.

D'innombrables commettants de ma circonscription sont venus à mon bureau pour obtenir l'aide qui est bloquée du fait que le bill n'a pas encore été adopté. Tout comme mes honorables vis-à-vis, j'ai des commettants qui éprouvent des difficultés avec leur hypothèque ou le renouvellement de leur hypothèque, et tout comme eux également, du moins je l'espère, je leur ai dit que le gouvernement avait saisi la Chambre d'une mesure qui figurait dans le budget. Tout comme eux également, du moins je l'espère, j'ai conseillé à mes mandants qui éprouvent des difficultés de s'adresser aux établissements de prêt, soit les banques et les sociétés qui accordent des prêts hypothécaires, et de leur demander s'ils remplissent les conditions d'admissibilité à ce programme et, le cas échéant, s'ils pourraient gagner du temps en formulant une demande.

Cela fait, cependant, ces pauvres gens reviennent à mon bureau et me rapportent que les gérants desdits établissements de prêt leur avaient dit que la Chambre refuse d'adopter le bill qui leur permettrait de bénéficier de ce programme. Tant que nous ne l'aurons pas adopté, les gens ne pourront pas obtenir l'aide promise. Ils trouvent que c'est injuste. Vous êtes un homme juste, monsieur l'Orateur. Qui, je vous le demande, s'oppose à l'adoption de ce bill? Qui donc le bloque? Quand le ministre a exhorté la Chambre à l'adopter, qui donc a dit «non»? Ce sont ces gens-là à votre gauche, monsieur l'Orateur. Nous ne pensons pas qu'ils aient raison d'agir ainsi. Ils se plaignent encore que le gouvernement fasse trop peu et qu'il agisse trop tard.

• (2010)

J'ai essayé de lire les discours des députés d'en face et j'ai essayé de les écouter aujourd'hui. Quand ils prennent la parole, ils commencent tout de suite à se lamenter que nous voulons abrégé le débat. Je leur demande ce soir, monsieur l'Orateur, combien de ceux qui prétendent ne pas avoir eu le temps d'exposer leur point de vue se sont servi des quelques minutes qui nous sont allouées pour proposer des améliorations au bill. Ont-ils essayé de le faire? Ils ne pourraient pas faire une telle chose. Ils n'ont pas voulu présenter de tels arguments.